

PRÉFECTURE DES COTES D'ARMOR

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - ANNÉE 2019

* * *

FICHE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Dossier à déposer en deux exemplaires à la Préfecture (Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État) ou à la Sous-Préfecture de votre arrondissement

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 31 janvier 2019.

(article 15 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018)

A compléter par les services de l'État dès réception de la demande

LES SERVICES PREFECTORAUX VOUS CONFIRMENT LA BONNE RECEPTION DE VOTRE
DOSSIER le.....

Cet accusé réception vous autorise à procéder au commencement d'exécution

Dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de la demande de subvention, le représentant de l'État informe, conformément aux dispositions de l'article R2334-23 du CGCT, le demandeur du caractère complet du dossier, ou réclame la production des pièces manquantes

I – Collectivité sollicitant la subvention :

Nom de la commune ou du groupement :

Adresse complète :

Arrondissement :

Nom de la personne responsable du dossier :

N° de téléphone :

E.mail :

II – Caractéristiques de l'opération envisagée :

Nature et description sommaire du projet :

Ordre de priorité (en cas de demandes multiples)

Catégorie DETR concernée (à cocher) :

Équipements scolaires, péri-scolaires et accueil de la petite enfance	
Patrimoine immobilier (hors travaux concernant les logements sociaux)	
Assainissement des eaux usées	
Équipements sportifs	
Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programmes d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations	
Projets de développement économique, social, environnemental ou touristique	
Équipements liés à la lutte contre les algues vertes	
Projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural	
Travaux de sécurité en faveur des ports de plaisance	
Déchèteries	

III - Évaluation du coût total hors taxes de l'opération :

Coût total du projet H.T. (hors honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, de contrôle, de coordination et frais divers) :

Date de délibération adoptant l'opération et approuvant le plan de financement

IV - Poste de dépenses :

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux (le cas échéant détailler le montant par lot ou type de travaux)	
Matériel/équipement	
Honoraires	
Acquisitions	
Total	

V – Financement prévisionnel du projet :

Subventions :	Montant	Taux
- Conseil Départemental : - demandée - obtenue (1)		
- Conseil Régional : - demandée - obtenue (1)		
- Fonds Européens : - demandée - obtenue (1)		
- Autres (à préciser) : - demandée - obtenue (1)		
Subvention D.E.T.R. Demandée :		
Emprunt :		
Autofinancement :		

(1) Rayer la mention inutile

Pour les financements acquis, merci de joindre dès à présent copie des décisions d'octroi de subvention

VI – Échéancier :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :	
Durée prévisible des travaux :	
Date prévisionnelle de fin des travaux :	

Pièces à joindre à la demande de subvention

<i>Pièces communes à toutes les demandes</i>	Cases à cocher
1- Dossier type à compléter avec plan de financement détaillé conforme à la délibération de la collectivité	
2- Délibération de la collectivité sollicitant l'aide de l'État. La délibération doit mentionner la nature du projet et son coût HT et le plan de financement prévisionnel	
3- Note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, son coût prévisionnel HT ainsi que le montant de la subvention sollicitée	
4- Devis descriptif et estimatif détaillé	
5 – Un calendrier de réalisation précisant la date de début de l'opération, la durée des travaux ainsi qu'un engagement du maire ou du président de démarrer les travaux dans l'année	

Pièces complémentaires en cas d'acquisitions immobilières	
1- Plan de situation et plan cadastral	
2- Le titre de propriété	
Pièces complémentaires en cas de travaux	
1- Plan de situation et plan masse	
2- Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci	
3- Programme détaillé des travaux	
4- Dossier d'avant-projet, s'il y a lieu	
Maturité du projet	A compléter
Date de l'avant-projet sommaire	
Date de l'avant-projet détaillé	
Date de la publicité, marchés publics	
Date de la demande de permis de construire	

Le Maire - Président (1) :

- certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus ;
- atteste que l'opération pour laquelle une subvention est demandée n'a pas fait l'objet d'un début d'exécution * et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant la date de réception de la demande de subvention par l'autorité compétente
- atteste que sa collectivité a ou aura la libre disposition des terrains et immeubles nécessaires à sa réalisation

Date et signature

*Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (notification des marchés, signature du bon de commande).